



# AIDE À LA CONNEXION INTERNET

Le raccordement des entreprises  
polynésiennes à l'Internet



**DGEN**  
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

INFORMATIONS | [www.dgen.pf](http://www.dgen.pf) | ☎ 40.544.860  
Immeuble Toriki, Rue Dumont D'Urville,  
1<sup>er</sup> étage, Papeete, Tahiti, Polynésie française

## POURQUOI ?

Cette aide financière a pour objectif de favoriser et d'encourager le raccordement des entreprises polynésiennes à l'Internet.

L'ACI intervient sur la base d'un cofinancement des dépenses relatives à la connexion internet et à l'achat de matériel informatique.

## POUR QUI ?

Pour les personnes physiques ou morales dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur ou égal à 20 millions Fcfp.

Seules les personnes physiques ou morales dont le chiffre d'affaire annuel est inférieur ou égal à 20 millions Fcfp, sont éligibles à l'aide à l'achat de matériel informatique.

L'aide à l'achat de matériel informatique est indissociable d'une demande d'aide à l'installation Internet.

## COMBIEN ?

Le montant de l'aide à connexion internet est plafonné à :

**300 000 Fcfp**

et ne peut excéder 70% du montant total TTC des dépenses éligibles ;

Le montant de l'aide à l'achat de matériel informatique est plafonné à :

**150 000 Fcfp<sup>TTC</sup>**

Le prix unitaire de chaque matériel et/ou équipement doit être inférieur à :

**50 000 Fcfp<sup>TTC</sup>**

Pour les personnes physiques ou morales dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur ou égal à 20 millions Fcfp, Le montant de l'aide à la connexion internet est plafonné à :

**200 000 Fcfp<sup>TTC</sup>**

et ne peut excéder 70% du montant total TTC des dépenses éligibles.